

Les politiques de contrôle de criminalité en matière de trafic international de drogue :  
vers une reconnaissance de la discrétion policière

Chantal PERRAS

**Abstract**

Les études sur la coopération policière transnationale comportent deux dimensions : politique et policière. Peu d'études ont jusqu'à maintenant mis l'emphase sur l'aspect policier de cette soi-disant coopération. Cette présentation a pour but de montrer que l'aspect policier, plus précisément la discrétion policière, est essentielle pour assurer le fonctionnement de la coopération policière transnationale. Notre recherche démontre que sans souplesse de la part de tous les acteurs en ce qui a trait à l'application des politiques établies, en matière de jurisprudence et en ce qui concerne l'utilisation des divers moyens policiers, il s'avère impossible de réussir des enquêtes policières à composantes transnationales.

Plus précisément, les entrevues réalisées auprès d'acteurs du *policing* transnational ont démontré qu'il existe de nombreux moyens à leur disposition et que ceux-ci doivent être appliqués en fonction d'une évaluation au cas par cas. Cette évaluation doit être réalisée par les policiers qui mènent l'enquête, en fonction de la nature de l'information nécessaire et des incertitudes reliées à la mise en place de la collaboration. Ensuite, il est apparu clairement qu'un système particulier et orienté vers l'établissement de la confiance entre les acteurs individuels est essentiel à la bonne marche des enquêtes. Un système différent est à l'œuvre dans la dimension politique de la coopération policière transnationale : il repose sur l'imposition de sanctions dans le cas où les négociations ne sont pas satisfaisantes pour toutes les parties. Si ce système influençait trop le système policier basé sur la confiance, il pourrait en résulter un blocage au niveau de la coopération. Nos analyses ont montré que tel n'est pas le cas. D'ailleurs, la politique devrait s'orienter davantage sur le modèle de fonctionnement de la justice. En effet, nos analyses des discours relevés dans les diverses jurisprudences sur l'extranéité ont démontré une ouverture et une grande souplesse des acteurs judiciaires à l'égard des actes posés par les policiers dans le cadre des difficiles enquêtes à composantes transnationales.